ACTUALITÉS - NEWSLETTER

PROXIMITE CAP FRANCE

POINTS CLÉS

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement automatique anticipé).
Un remboursement automatique du capital possible chaque année dès l'année 1.
Un seuil de remboursement anticipé dégressif de 5% chaque année (de 0% en année 1 à -40% en année 9).
Une exposition aux variations de l'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 points. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an.
Un objectif de gain fixe plafonné à 7% par année écoulée(1) (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,00%(1)).
Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 45% par rapport à son niveau d'origine.
Un remboursement du capital initial à l'échéance(1) majoré d'un gain de 7% par année écoulée(1) si l'indice n'a pas baissé de plus de 45% au terme des 10 ans, par rapport à son niveau d'origine.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Proximité Cap France, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et les taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 15/12/2016 et une détention jusqu'à la date d'échéance le 15/12/2026 ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
Les titres de créance « Proximité Cap France » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Proximité Cap France et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Détails du mécanisme de remboursement

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle(1), dès que la performance de l'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 points depuis la date de constatation initiale (le 15 décembre 2016) est supérieure ou égale au seuil de remboursement anticipé (défini ci-dessous), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit(2) à la date de remboursement anticipé(1) :

L'intégralité de son capital initial + un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine
(Soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,00%(2))

Un seuil de remboursement anticipé dégressif

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Seuil de remboursement anticipé	0%	-5%	-10%	-15%	-20%	-25%	-30%	-35%	-40%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 8 décembre 2026), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 points depuis la date de constatation initiale (le 15 décembre 2016) :

Cas favorable	Si la performance est **supérieure ou égale à -45%**, l'investisseur reçoit(2) le 15 décembre 2026 : **L'intégralité de son capital initial** **+** **un gain de 7% par année écoulée depuis l'origine (soit 70%)** *(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 5,45%(2))*
Cas défavorable	Si la performance est **inférieure à -45%**, l'investisseur reçoit(2) le15 décembre 2026 : **La valeur finale(2) de l'indice** *Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice*

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Type	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Emetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle- même filiale à 100 % de Société Générale)
Garant	Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A2, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013201175
Cotation	Bourse du Luxembourg
Eligibilité	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
Période de commercialisation	Du 26 septembre 2016 au 15 décembre 2016
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Valeur nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	26 septembre 2016
Date de constatation initiale	15 décembre 2016
Dates de constatation annuelle	08/12/2017 ; 10/12/2018 ; 09/12/2019 ; 08/12/2020 ; 08/12/2021 ; 08/12/2022 ; 08/12/2023 ; 09/12/2024; 08/12/2025 ; 08/12/2026
Dates de remboursement anticipé	15/12/2017 ; 17/12/2018 ; 16/12/2019 ; 15/12/2020 ; 15/12/2021 ; 15/12/2022 ; 15/12/2023 ; 16/12/2024 ; 15/12/2025
Date d'échéance	15 décembre 2026
Sous-jacent	Indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 points L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an. Code Bloomberg : SBFT8D Index
Liquidité	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération jusqu'à 0,60% par an (calculée sur la base de la durée des Titres), du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt